

nouveau ; elle fuit encore. Enfin , après de longs combats , elle céda à la nature , s'approcha de son petit , se laissa lier par la paine , sans faire presque aucune résistance. On dit que dans l'instant elle cessa d'être sauvage. La villageoise la conduisit aisément par-tout où elle voulut. Un habitant du village acheta la mere & le petit , & se proposa d'observer si , par le croisement des races , il pourroit se procurer des chèvres mi - sauvages , mi-domestiques. La gazette d'agriculture , qui nous a rendu compte de ce fait , ne nous a rien dit sur le succès ou le non-succès de cette tentative. — Vers la fin de Septembre 1774 , deux particuliers du village de Chappellatiere , près du château de Venours , se rendant au bourg de Rouillé en Poitou , trouverent dans un chemin creux , à une lieue de leur domicile , un blaireau que leur chien fit sortir d'un fossé ; ils l'assommerent avec leurs bâtons , & ils décidèrent que la curée s'en feroit au hameau , & qu'ils partageroient entr'eux le prix de la peau qui seroit vendue. Faute de corde , ils l'attachèrent avec un lien de branchage , & chacun le traîna à son tour. A peine ces voyageurs eurent-ils fait quelques pas , que l'un d'eux tournant la tête , aperçut un autre blaireau qui les suivoit d'un air triste. Ils s'arrêtèrent , & ce malheureux animal vint se jeter sur le cadavre de son camarade , & se laissa traîner avec lui. Ils l'amenerent jusqu'au village où cet animal ne fut point épouvanté de la multitude de personnes qui vinrent considérer ce spectacle ,
&